



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DU CALVADOS  
SYNDICAT DES EAUX DU BOCAGE VIROIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du Jeudi 01 Février 2024**

**SERVICE EAU POTABLE  
Attribution du Marché  
Travaux de Renouvellement du Réseau d'Eau Potable sur les secteurs de BURES-LES-  
MONTs, MONTCHAMP ET MONTAMY – Contrôles  
Délibération n°28/2024**

Date de convocation des Délégués Syndicaux .....	24 Janvier 2024
Date d'affichage .....	24 Janvier 2024
Nombre de Membres dont le Comité Syndical est composé .....	48
Nombre de Délégués en exercice .....	48
Nombre de Délégués qui assistaient à la séance .....	31
Nombre de Procurations .....	08

L'an deux mil vingt-quatre, le premier février à 14h00, les membres du Conseil Syndical, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle du Conseil de la Mairie de Soulevre en Bocage sise 2 place de la Mairie – Le Bény Bocage 14350 SOULEUVRE EN BOCAGE, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs ARNAUD Christine, BASYN Dirk, BROGNIART Frédéric, CHANU Hervé, CHENEL Fernand, COUPEAUX Alain, DECLOMESNIL Alain, DROULLON Joël, DUFLOT Alain, FERGANT Françoise, GOETHALS Corentin, GOSSMANN Patrick, HERBERT Jean-Luc, HERMON Francis, HEUDE Valérie, JUS Eric, LAFOSSE Jean-Marc, LECHERBONNIER Alain, LEFRANCOIS Denis, LENOBLE Angélique, LEVERT Joël, MAINCENT Lyliane, MALOISEL Gilles, MAROT DECAEN Michel, MURIER Jean-Pierre, RUALT Jean-Claude, RAVENEL Georges, ROBBES Martine, ROSSI Annie, VELANY Guy et WIELGOSIK Frédéric.

**Etaient absents excusés** : Mesdames et Messieurs ANDREU SABATER Marc, BAZIN Lucien, BRISON – VALOGNES Coraline, CATHERINE Pascal, DESMOTTES Nicole, FAUDET Olivier, GALLIER Pierre-Henri, GUETTIER Mickaël, LETELLIER Nadine, MARTIN Eric, SILLERE Michel.

**Etaient absents** : Monsieur BENOIST Bernard, BESSIN Irène, COURTEILLE Jacques, DEBROIZE Pascal, ENGUEHARD Samuel, LELARGE Michel.

**Procurations :** de Monsieur ANDREU SABATER à Monsieur DROULLON Joël ; de Madame BRISON-VALOGNES Coraline à Monsieur JUS Eric ; de Monsieur CATHERINE Pascal à Monsieur LEFRANCOIS Denis ; de Madame DESMOTTES Nicole à Monsieur CHESNEL Fernand ; de Monsieur FAUDET Olivier à Monsieur MALOISEL Gilles ; de Monsieur GALLIER Pierre-Henri à Monsieur VELANY Guy ; de Madame LETELLIER Nadine à Madame MAINCENT Lyliane et de Monsieur MARTIN Eric à Monsieur LAFOSSE Jean-Marc.

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Monsieur LECHERBONNIER Alain a été nommé secrétaire de séance.

Le Président explique au Comité Syndical que le SIAEPA des Bruyères a décidé d'engager des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sur le secteur de La Ménardière à Montamy, sur le secteur de la RD 306 à Bures Les Monts et sur le secteur Sud-Est RD 56 à Montchamp.

Ces travaux répondent à la nécessité de supprimer la présence de Chlorures de Vinyle Monomère (CVM) sur les communes de Bures Les Monts et Montamy et à la nécessité de supprimer les fuites d'eau sur la commune de Montchamp.

C'est pourquoi, par délibération n° 2023-35 en date du 21 septembre 2023, le Comité Syndical du SIAEPA des Bruyères a autorisé le Président à lancer un appel d'offres pour ces travaux, après avoir approuvé le marché de maîtrise d'œuvre du cabinet SICEE, situé à Bayeux.

Le Président informe le Comité Syndical qu'une consultation a été lancée auprès de trois entreprises en novembre 2023 pour la mission « Contrôles de réception du réseau d'eau potable ».

Suite à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres, le Président propose au Comité Syndical de retenir l'entreprise STGS sise 22 rue des Grèves- 50 300 AVRANCHES pour un montant de 5 100.00€ HT (cinq mille cent euros). Il précise qu'il s'agit de l'offre la mieux-disante.

Après délibération et au vu de ce qui précède, à **la majorité des suffrages exprimés (1 vote contre- 4 abstentions et 34 pour)**, pour les Contrôles des travaux de renouvellement du Réseau d'Eau Potable sur les secteurs de BURES-LES-MONTS, MONTCHAMP ET MONTAMY, les délégués syndicaux :

- retiennent l'offre de l'entreprise STGS sise 22 rue des Grèves 50 300 AVRANCHES pour un montant de 5 100 € HT soit 6 120 € TTC (six mille cent vingt euros toutes taxes comprises). Etant ici précisé qu'il s'agit de l'offre la mieux-disante.
- Autorisent Monsieur le Président du Syndicat des Eaux du Bocage Virois à signer tout document utile à l'exécution de la présente décision.
- S'engagent à inscrire les crédits nécessaires au paiement de ces travaux au budget Eau 2024 du Syndicat des Eaux du Bocage Virois.

Fait et délibéré en séance publique les, jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

**POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME**

**Le PRESIDENT  
du Syndicat des Eaux du Bocage VIROIS,  
Francis HERMON**

Certifiée exécutoire après transmission à  
La Sous-préfecture de Vire et publication  
Le



*Hermon*